

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue le lundi, 15 décembre 2025 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire, situé au 227 rue Principale, Saint-Dominique-du-Rosaire:

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Legault	Maire	
Monsieur Marcel Jean	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Monsieur Claude Lord	Conseiller	No : 6

ABSENT :

Mme Pierrette Morin	Conseillère	No : 5
---------------------	-------------	--------

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Legault.

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 227-25 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026
4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028
5. PÉRIODE DE QUESTION
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCAATION

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public de cette séance a été donné le 3 décembre 2025.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

167-12-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

2 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

168-12-25

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QUE selon l'article 954 du Code municipal, le conseil municipal doit durant la période du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses;

ATTENDU QUE l'avis public annonçant la séance extraordinaire a été donné le 3 décembre dernier, le tout conformément avec l'article 956 du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit des dépenses comparables aux revenus;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026 tel que présenté ci-dessous.

REVENUS		DÉPENSES	
Taxes	560 570 \$	Administration générale	284 170 \$
Compensation tenant lieu de taxes	45 715 \$	Sécurité publique	77 835 \$
Transferts	685 103 \$	Transport	391 839 \$
Services rendus	105 600 \$	Hygiène du milieu	114 330 \$
Imposition de droits	13 275 \$	Santé et bien-être	0 \$
Amendes et pénalités	200 \$	Aménagement, urbanisme et développement	88 580 \$
Intérêts	42 435 \$	Loisirs et culture	71 350 \$
Autres revenus	35 000 \$	Frais de financement	91 530 \$
		Remboursement de la dette à long terme	357 000 \$
		Affectation nette	11 264 \$
TOTAL DES REVENUS	1 487 898 \$	TOTAL DES DÉPENSES	1 487 898 \$

QU'un document explicatif du budget sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 227-25 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE 2026

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 227-25 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE 2026

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur le conseiller Gilles Audet, que lors d'une séance ultérieure, le conseil prévoit l'adoption du règlement no 227-25 pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensation pour l'exercice 2026.

Un projet du règlement no 227-25 pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice 2026 est déposé par Monsieur le conseiller Gilles Audet.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

169-12-25

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026- 2027-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;

QU'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Programme Triennal d'immobilisations				
SAINT DOMINIQUE DU ROSAIRE				
2026-2027-2028				
PROJET	2026	2027	2028	Financement
Construction garage	200 000,00 \$	- \$	- \$	PRACIM-TECQ- Fonds forêt
Rechargement Ch. Lavoie Ouest		150 000,00 \$	- \$	PPA-ES-TECQ
Mise à jour du Plan d'intervention	75 000,00 \$			TECQ
Plan aqueduc		75 000,00 \$		TECQ
Travaux aux étangs			300 000,00 \$	TECQ
	275 000,00 \$	225 000,00 \$	300 000,00 \$	

5. PÉRIODE DE QUESTION

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 19h53

 Christian Legault
 Maire

 Katy Fortier
 Greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

 Christian Legault